

TROPHEE SENIORS DES CLUBS DU VAR RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION 2024

Article 1er - Introduction

Le Comité Départemental de Golf du Var organise chaque année, jusqu'à décision contraire, une compétition à l'intention des Seniors membres d'un club du Var, et ayant pris leur licence dans le Var.

Cette compétition qui se déroulera de mars à novembre 2024 a pour but de permettre la rencontre conviviale des séniors de nos différents clubs en créant un lien supplémentaire entre les clubs.

Article 2 - Compétition

La compétition annuelle donne lieu à 2 classements :

1° - COUPE DU VAR SENIORS MATCH-PLAY A 4 BALLEES AVEC HANDICAP

Elle se joue en Match-play à 4 Balles avec Handicap (Règle 23), par élimination directe, en une seule série sans distinction de catégorie.

2° - Le TROPHÉE SENIORS DES CLUBS DU VAR

Il est gagné par le club ayant accumulé le plus grand total sur l'addition des points obtenus par le résultat final de ses trois meilleures équipes engagées. Le barème des points étant le suivant:

- Vainqueur: 12 points
- Finaliste: 8 points
- 1/2 finaliste: 6 points
- 1/4 de finaliste: 4 points
- 1/8 de finaliste: 2 points

En cas d'égalité à la fin de la compétition entre deux ou plusieurs clubs le départage sera fait comme suit : le total des points de la meilleure 2ème équipe, puis 3ème, puis 4ème.

En cas d'égalité parfaite, chaque club désignera une équipe pour le représenter, ces équipes disputeront autant de trous, en Match Play 4 balles avec Handicap, qu'il sera nécessaire pour déterminer un gagnant.

Article 3 - Participation

Peuvent participer à la Var-Cup, toutes les Équipes de Séniors, composées de 2 Seniors Dames ou 2 Messieurs, ou de 2 Séniors Mixtes, membres et licenciés d'un même club du VAR qui a accepté les conditions de ce règlement. Il n'y a pas de limite d'index, mais les index supérieurs à 18 seront ramenés à 18 pour le calcul des coups rendus ou donnés.

Les clubs s'engagent à recevoir gratuitement sur leur terrain les équipes participantes.

3.1 - Le nombre d'équipes participantes pour un club est limité à 10.

3.2 - A partir des inscriptions, il sera procédé à la création d'un Tableau par tirage au sort. Le premier Tour étant soit un 64^{ème}, ou 32^{ème}, ou 16^{ème} de Finale selon le nombre d'équipes inscrites.

3.3 - Au cas où le nombre d'équipes serait supérieur à celui d'une possibilité de Tableau (64 ou 32 équipes), il sera procédé à 1 Tour Préliminaire pour arriver au Tableau Final tel que décrit ci-avant.

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : pres.cdgv@free.fr Site Web : www.cdgolfvar.com

Siret 432 406 882 00072



LE DÉPARTEMENT

Article 4 - Formes de Jeu, Marques de Départs

4.1 – Tous les matchs se jouent suivant les règles du Match Play (R3.2) et du Quatre balles (R23) avec Handicap. La perte du match entraîne l'élimination directe du Tableau (sauf pour le premier tour).
Le trou est gagné par le camp du joueur qui a réalisé le plus petit score net (R3.2a(1)).
Le match est gagné lorsqu'un camp mène par un nombre de trous supérieur au nombre de trous restant à jouer (R3.2a(3)).
Aucun match ne peut être partagé. En cas d'égalité à la fin des 18 ou 36 trous, le match est prolongé trou par trou jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant (R3.2a(4)). Les coups rendus ou donnés (voir **4.5**) seront reportés identiquement sur la poursuite de ce tour.

4.2 – Le premier tour ou tour préliminaire se joue en MATCH-PLAY A 4 BALLEES avec Handicap sur 36 trous, soit 18 trous à Domicile puis 18 trous à l'Extérieur, ou vice et versa.

Le score de la première partie (à domicile) se poursuit au cours de la seconde partie (à l'extérieur).

Un match (Domicile + Extérieur) est gagné aussitôt qu'un camp mène par un nombre de trous supérieurs au nombre de trous restant à jouer.

En cas d'égalité à la fin des 36 trous, les joueurs continuent le Tour Conventionnel d'autant de trous qu'il sera nécessaire pour déterminer un gagnant (voir **4.1** ci-dessus).

4.3 – Les autres Tours du tableau se jouent en MATCH-PLAY A 4 BALLEES avec Handicap (R3.2 et R23) sur 18 trous suivant un tableau préétabli sur terrain neutre (les terrains étant choisis au prorata du nombre d'équipes toujours en lice par club).

Le tableau sera réajusté si nécessaire afin d'éviter le plus longtemps possible, que 2 équipes du même club se rencontrent mais ne l'exclut pas.

4.4 - L'index retenu est celui indiqué par RMS FFG le jour du match (3615 FFGOLF www.ffgolf.org). Les capitaines de chaque équipe (le premier joueur sur la fiche d'inscription est considéré comme capitaine de l'Équipe) sont responsables des index de leur équipe, et du contrôle de ceux de l'équipe adverse.

4.5 – Les capitaines des équipes concernées rempliront une **Feuille de match** pour chaque rencontre (selon le modèle joint au présent règlement) laquelle portera mention de la date limite de la rencontre, qui déterminera les coups donnés ou reçus pour chaque compétiteur et le résultat de la rencontre. Cette feuille de match devra être signée par les 2 capitaines et transmise au délégué de la Var Cup. En cas de litige ou de contestation la R20.1b devra être appliquée ainsi, que si nécessaire, le § 13 de ce règlement.

Pour déterminer les coups donnés ou reçus pour chaque compétiteur :

1° - **L'index supérieur à 18 sera ramené à 18**

2° - L'index de chaque joueur détermine, en fonction du SSS Standard et du Slope propre à chaque terrain, son handicap de jeu sur ce terrain.

3° - Cet index donne pour chaque joueur un nombre de coups donnés ou reçus selon la forme de jeu Match Play, 4 balles comme rappelé ci-après :

« *Le joueur dont le handicap de jeu est le plus bas est considéré comme Scratch. Les coups reçus des autres joueurs correspondent à 75 % de la différence de handicap de jeu avec le joueur au plus bas handicap de jeu.*

Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut). »

Hommes : départ des **Jaunes**

Dames : départ des **Rouges**

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : pres.cdgv@free.fr Site Web : www.cdgolfvar.com

Siret 432 406 882 00072



LE DÉPARTEMENT

Exemple de calcul de coups rendus sur le parcours de Roquebrune (handicap de jeu donné par le site de la FFG) :

A (homme) + B (homme) contre C (Dame) + D (Homme)

Joueur A : index 4,4

Joueur B : index 11,2

Joueur C : index 12,6

Joueur D : index 24 ramené à 18

- Handicap de jeu (HA) = 6 (avec un départ des **Jaunes**)

- Handicap de jeu (HB) = 14 (avec un départ des **Jaunes**)

- Handicap de jeu (HC) = 16 (avec un départ des **Rouges**)

- handicap de jeu (HD) = 23 (avec un départ des **Jaunes**)

Coups reçus de A = 0

Coups reçus de B = $0,75 \times (H*B - HA) = 6$ arrondi à 6

Coups reçus de C = $0,75 \times (HC - HA) = 7,5$ Arrondi à 8

Coups reçus de D = $0,75 \times (HD - HA) = 12,75$ arrondi à 13

(*H étant le Handicap de jeu du joueur sur le parcours concerné et non son index) »

4° - Ces coups donnés ou reçus sont reportés sur la carte de score du club en fonction de la Table des Coups donnés ou reçus des trous de ce parcours.

Note : Ils s'imputent sur les trous les plus difficiles (Hcp 1, 2, 3 ...)

4.6 – Représentation du camp

Avant le 1^{er} match du 1^{er} tour, en cas d'indisponibilité d'un joueur d'une équipe celui-ci peut être remplacé par un autre joueur. Ce dernier fera partie de la nouvelle équipe pour toute la compétition. En revanche, une fois la compétition engagée (1^{er} match du 1^{er} tour) une équipe peut être représentée par un seul joueur, ou alors décider d'abandonner.

Dans le cas où un seul joueur rencontre les deux autres le nombre de coups reçus est calculé comme il est dit au § 4.5 (c'est-à-dire comme si les 4 joueurs étaient présents (R 23,4/1) et la R23.4 s'applique.

4.7 – Journée Finale

Pour la journée finale une compétition se jouera par équipes, selon une formule qui dépendra du nombre d'équipes inscrites, sauf pour les Finalistes (Grande et Petite finale) qui joueront leur Match-play comme précédemment.

Article 5 - Étiquette, Jeu lent, Doute sur la Procédure, controverses et réclamations

5.1 Les joueurs manifesteront la plus grande des courtoisies à l'égard des clubs d'accueil de leur rencontre dans la phase réservation comme sur le terrain proprement dit. L'étiquette doit être respectée dans l'esprit du jeu et du fair-play, le jeu lent est prohibé. A cet effet, les Directeurs des golfs participants peuvent indiquer les manquements à ces règles et s'ils se plaignent que celles-ci n'ont pas été respectées après un rappel à l'ordre, le Comité de l'épreuve pourra prononcer la Disqualification des 2 équipes.

5.2 Application de la R20.1 (Résoudre les problèmes de Règles pendant un tour) : le Comité devra être contacté dans les plus brefs délais. Seul le Comité est habilité à l'application de cette règle et sa décision est sans appel (R20.1b(3)). Il est rappelé qu'en Match Play, un joueur qui doute de la bonne procédure à suivre dans un match **n'est pas autorisé à finir le trou avec 2 balles (R20.1b(4)).**

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : pres.cdgv@free.fr Site Web : www.cdgolfvar.com

Siret 432 406 882 0007



LE DÉPARTEMENT

Article 6 - Inscriptions

Elles sont individuelles, équipe par équipe, auprès du responsable de la compétition (cf. plus loin) sur le formulaire ci-joint. **Elles devront être adressées par courrier au plus tard le 15 février 2024, au responsable de la compétition, accompagnées d'un chèque de 80 € à l'ordre du Comité Départemental de Golf du Var, couvrant le droit d'inscription par équipe.** Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription sans avoir à justifier sa décision.

Article 7 - Organisation des Matches

Le capitaine d'équipe recevra la convocation et les coordonnées de l'adversaire afin de pouvoir organiser la rencontre et transmettre le résultat.

Les matchs sont organisés à chaque tour de la manière suivante :

1° - *L'éventuel Tour Préliminaire et le 1^{er} tour se jouent, après tirage au sort, comme indiqué article 4.2 ;*

2° - *Les tours suivants se jouent, dans l'ordre du tableau, comme indiqué article 4.3.*

Pour chaque tour du préliminaire, jusqu'aux finales, il est adressé une convocation aux joueurs de chaque équipe.

Les clubs peuvent imposer des dates et des horaires pour le déroulement des parties, en semaine ou le week-end à leur discrétion, de telle façon que les parties s'intègrent « sans gêner » dans les départs d'une journée normale.

Article 8 – Respect des délais et horaires

Les joueurs sont responsables, en accord avec leur adversaire, de l'organisation de leur rencontre : date et heure.

Les matchs doivent obligatoirement se dérouler dans le délai imparti ou accordé par Le Comité pour chaque tour. Il n'y a pas de « cas de force majeure » : pour cela les parties doivent être organisées largement avant cette date limite, de manière à supprimer le risque d'annulation pour intempérie.

Une équipe peut être représentée par un seul de ses membres comme le prévoit les règles de Golf (R23.4).

Les matchs pourront être gagnés par « Forfait » exclusivement si une équipe ne s'est pas présentée au départ au-delà des 5 minutes prévues à la règle R5.3. En tous cas, la R5.3 et ses pénalités s'appliquent.

En cas d'impossibilité d'organisation, le Comité fixera un départ et si une équipe ne se présente pas, le Comité pourra la disqualifier.

Article 9 – Voiturettes –Télémetros

Les voiturettes sont interdites sauf si les clubs les imposent, ou sur présentation d'un certificat médical, ou après accord préalable entre les deux équipes du même match, elles n'entrent pas dans la gratuité. Les télémetros sont autorisés selon les règles en vigueur de la F.F.G (R4.3a(1)).

Article 10 – Financement - Gestion et Suivi des Résultats

La compétition est financée par les participations demandées aux équipes. Pour la journée finale, une participation spécifique sera demandée aux participants non qualifiés pour celle-ci. Les dépenses sont celles des frais d'organisation et de courriers, les prix et la journée finale décrite ci-après. Le Comité départemental de golf du Var est garant en cas de dépassement des dépenses par rapport aux recettes.

Le délégué de la Var Cup au sein du Comité est responsable de la gestion administrative de la compétition. Il tiendra les tableaux de chaque tour et le suivi des points par club. **Le Vainqueur de chaque tour l'informera du résultat.**

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : pres.cdgv@free.fr Site Web : www.cdgolfvar.com

Siret 432 406 882 0007



LE DÉPARTEMENT

Article 11 – Journée Finale de Remise des prix et dotations

Le Comité organise une Journée Finale de Remise de Prix, dans un club qui restera à déterminer. Cette journée comprendra :

- La Finale et la Finale des Perdants dite "petite finale"
- Une compétition par équipe pour les autres équipes engagées, dont le nombre pourra être limité par le Comité.

Après les rencontres, un déjeuner sera organisé à l'issue duquel seront remis les prix :

- Le TROPHEE DES CLUBS DU VAR au club gagnant.
- La COUPE DU VAR SENIORS MATCH-PLAY
- Les prix aux finalistes et 1/2 finalistes
- Les prix de la compétition du jour.

Le Trophée sera remis en jeu tous les ans, et gagné définitivement par le club qui l'aura en sa possession l'année où cette compétition sera arrêtée.

Seront invités aux frais du Comité pour cette journée, les Finalistes, les Membres du Bureau du Comité, et les éventuels Sponsors. Sont invitées pour cette journée, avec participation aux frais, toutes les autres équipes enregistrées pour la compétition générale. Cette journée pourra être annulée si le nombre d'équipes représentées est jugé insuffisant par le comité de l'épreuve.

Article 12 – Comité de l'Épreuve

Cette compétition est organisée par le Comité Départemental de Golf du Var.

La compétition se déroule suivant les règles de Golf et des Règlements de la FFG. Les règles locales du Golf sur lequel se déroule le match s'applique ainsi que les Règles Locales fédérales (Hard Card).

Le Comité de l'épreuve est formé par **Anne REICH**, Présidente du Comité Départemental de Golf du Var, **Georges BOUILLARD** et **Laurent COUVRA** délégués séniors du Comité Départemental de Golf du Var et **Henri BOUCHARLAT**, délégué à l'Arbitrage et aux Règlements du Comité Départemental de Golf du Var.

La Compétition 2024 sera annulée par le Comité si le nombre d'équipes est inférieur à **36** et le nombre de clubs inférieur à **4**. Le Comité, en cas d'annulation de la compétition, remboursera les joueurs.

Article 13 – Règlement

L'inscription individuelle implique l'acceptation complète de ce règlement.

S'il y a un litige entre deux équipes, une réclamation devra être exposée au Comité de l'Épreuve. Celui-ci examinera le cas à la lumière des Règles de Golf. Sa décision sera sans appel. Il pourra fixer les conditions d'une autre rencontre, éventuellement à la charge financière de l'équipe qui aurait mal interprété ledit règlement.

Si les problèmes liés à son application ne peuvent être réglés avec équité, le Comité pourra prononcer la Disqualification des deux camps.

CONTACT

Comité départemental de Golf du Var

Maison des Sports CDOS 83

133, boulevard Général Brosset 83200 – TOULON

Mail : pres.cdgv@free.fr Site Web : www.cdgolfvar.com

Siret 432 406 882 0007



LE DÉPARTEMENT